



Le mot du Président, Jean Cauwel

Par délibération du conseil communautaire en date du 16 mai 2018, la Communauté de Communes de l'Oise Picarde (CCOP) a engagé les études nécessaires à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) intégrant un volet «Habitat» qui vaut Programme Local de l'Habitat. Le PLUi-H viendra remplacer les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux et les Cartes Communales actuellement en vigueur dans plusieurs communes du territoire.

Il permettra aux communes qui ne disposent aujourd'hui d'aucun document d'urbanisme et sont sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU), de bénéficier d'un outil en mesure de mieux encadrer les possibilités d'aménagement et de construction sur leur territoire.

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) est un moment fort dans la vie d'un groupement de communes pour réfléchir ensemble à la mise en place d'un projet territorial partagé venant décliner les grandes orientations d'aménagement retenues dans les documents supra-territoriaux (SCOT, SDAGE, SAGE. etc.) et proposant une «feuille de route» pour les 10 à 15 ans à venir, en matière de perspectives d'aménagement du territoire à propos des thèmes suivants : habitat, économie, équipements, déplacements, tourisme, paysage, environnement.

Le PLUi-H vise, par ailleurs, à mettre en place une réglementation d'urbanisme harmonieuse, respectueuse des spécificités de l'Oise Picarde, qui s'appliquera à l'échelle de la parcelle, dans chacune des 52 communes du territoire, au moment des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable à un aménagement, permis d'aménager).

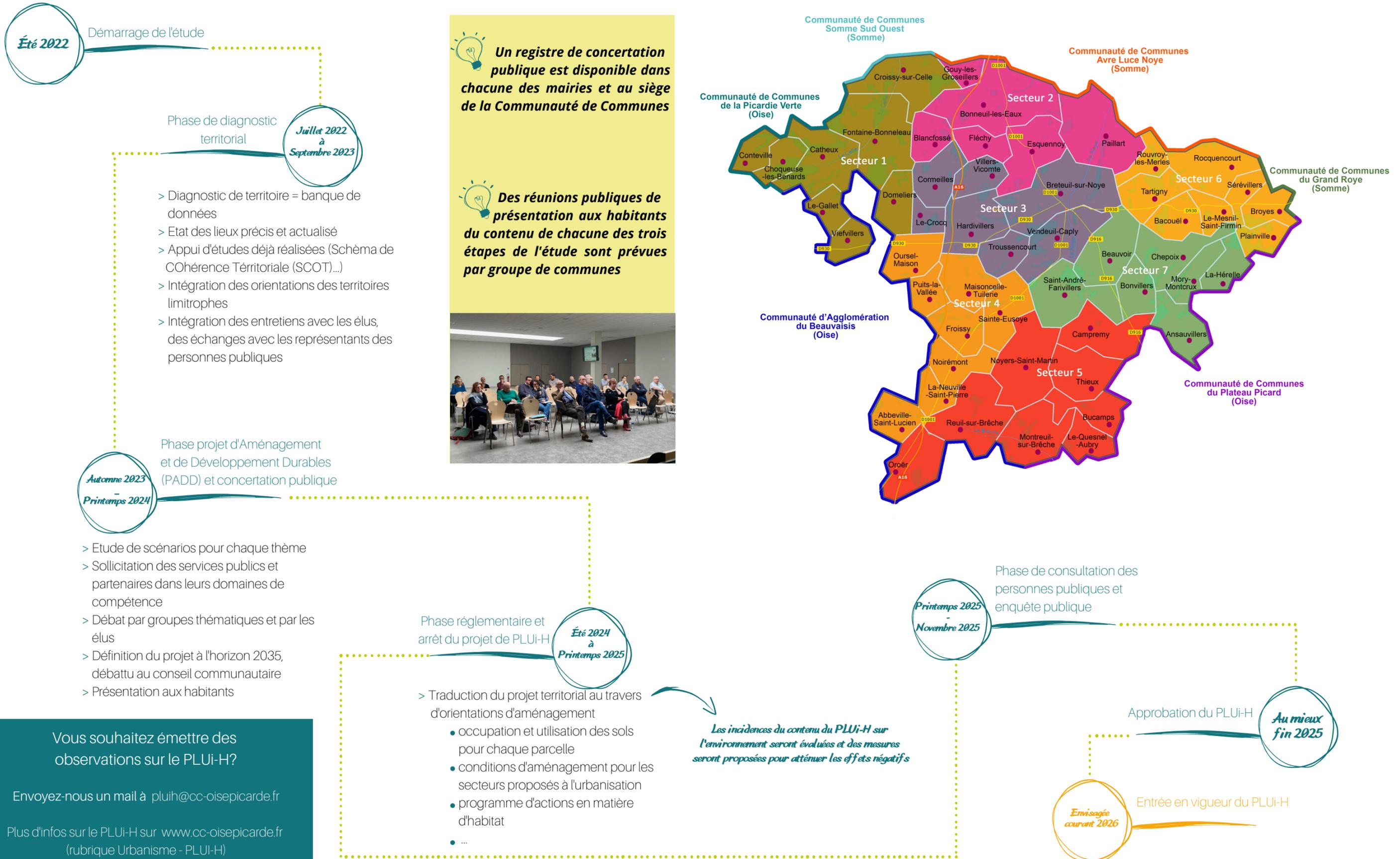
La procédure conduisant à l'élaboration de cet outil est longue (plusieurs années) et repose notamment sur un temps d'études composé d'une phase diagnostic (engagée à l'été 2022), d'une phase «projet territorial» et d'une phase réglementaire (à venir en 2023 et 2024). Tout au long de ces études, il a été décidé d'associer les habitants, les acteurs de l'Oise Picarde, à être informés des réflexions menées et à pouvoir échanger sur le sujet. Cette première lettre d'informations s'inscrit dans cette démarche. Il est également prévu des réunions publiques à l'issue de chacune des trois phases d'études. Dès à présent, un registre de concertation publique est ouvert dans chaque mairie de l'Oise Picarde et au siège de la CCOP, pour vous permettre d'exprimer vos souhaits en lien avec la mise en place du PLUi-H.

L'Oise Picarde regroupe 52 communes et 21 500 habitants sur une superficie de 396 km² située entre Beauvais et Amiens. Ce territoire, traversé notamment du nord au sud par l'autoroute A16 qui relie les deux pôles régionaux et par la voie ferrée (ligne Paris-Amiens), est à forte dominante rurale.

Pour l'élaboration du PLUi-H, il a été créé 7 groupes de communes pour chacun desquels, un élu référent a été désigné pour assurer le relais entre les communes et les réflexions menées à l'échelle de la CCOP. Chaque élu référent siège au comité de pilotage PLUi-H. Des réunions et des ateliers thématiques seront organisés durant la phase «études», composés d'élus.e.s issu.e.s du comité de pilotage, mais aussi de représentants des personnes publiques (services de l'État, Région, Département, Chambres consulaires, syndicat mixte en charge du SCOT, etc.) associées à l'élaboration du PLUi-H.



Les grandes étapes de la procédure



Un registre de concertation publique est disponible dans chacune des mairies et au siège de la Communauté de Communes

Des réunions publiques de présentation aux habitants du contenu de chacune des trois étapes de l'étude sont prévues par groupe de communes



Vous souhaitez émettre des observations sur le PLUi-H?

Envoyez-nous un mail à pluih@cc-oisepicarde.fr
Plus d'infos sur le PLUi-H sur www.cc-oisepicarde.fr (rubrique Urbanisme - PLUi-H)

Habitat, équipements, cadre de vie

Orientations

- Veiller au maintien d'une bonne qualité du cadre de vie des habitants et valoriser l'attractivité du territoire ;
- Miser sur une croissance démographique maîtrisée en privilégiant l'occupation des emprises disponibles au sein des tissus urbains constitués, et limiter ainsi l'extension urbaine consommatrice d'espaces agricoles et/ou d'intérêt environnemental.

Centre aquatique Philippe Loisel



Tissu urbain villageois



Économie, tourisme

Orientations

- Dynamiser l'activité économique du territoire en misant sur sa diversification, en identifiant les secteurs prioritaires pour attirer des activités nouvelles et innovantes
- Révéler le potentiel touristique du territoire, notamment en développant le tourisme vert et réfléchir à des mesures pour améliorer l'accueil des touristes.

Parc d'activités économiques de la Belle-Assise



Gare de Breteuil-embranchement



Les milieux humides dans les vallées



Transports, déplacements, réseaux

Orientations

- Définir une stratégie pour que le territoire reste accessible à tous (âge, niveau social, ...), développer les transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile par le biais d'une mobilité durable partagée (covoiturage, ...) et active (marche, cyclisme, ...)



Paysage caractéristique de l'Oise Picarde

Environnement, paysages et patrimoine

Orientations

- Valoriser les richesses naturelles et paysagères pour conforter l'Oise Picarde comme territoire durable, préparé à la transition énergétique et écologique
- Réfléchir à une gestion des espaces tenant compte des activités agricoles en place et de leurs évolutions en cours et à venir